



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2025**

Réf : CCAS25\_13

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 0

Absents : 2

Date de la convocation : 24 janvier 2025

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER .

**POUVOIR** :

**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

**DÉLIBÉRATION N°13**

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

**OBJET : CONVENTION DE DONS DE DENREES ALIMENTAIRES – SAS JD RETAIL**

Les membres du CCAS sont informés que la **SAS JD RETAIL** située sur l'aire d'autoroute de Jaunay Marigny a régulièrement des produits invendus.

Son directeur souhaite faire don de ces produits au CCAS pour qu'ils puissent être proposés à l'épicerie sociale et solidaire Mon Beau Cabas.

Il est donc **proposé aux membres du CCAS de signer une convention** avec la SAS JD RETAIL. Cette convention a pour objet de formaliser et de fixer un cadre aux dons que le commerce acceptera de faire au CCAS.

La convention prendra effet à la date de sa signature et sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.

**Considérant** l'ouverture de l'épicerie sociale mon Beau Cabas,  
**Considérant** l'importance de lutter contre le gaspillage alimentaire,

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- décide de conventionner avec la SAS JD RETAIL pour le don de produits invendus au CCAS,
- approuve la convention telle que jointe à la présente,
- charge M le Président de sa signature.


**AR Prefecture** N°13 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25\_13-DE  
Reçu le 03/02/2025

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

  
Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

- 3 FEV. 2025



**AR Prefecture** N°13 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Naintré • 86530 Naintré • [www.naintre.fr](http://www.naintre.fr)

086-268600491-20250130-CCAS25\_13-DE  
Reçu le 03/02/2025